

13 janvier 2021

CIRCULAIRE CTOI

2021-04

Madame/Monsieur,

INVITATION A LA 7^{EME} REUNION DU COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION 22-25 MARS 2021

En 2021, le Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) de la CTOI se réunira à deux reprises par vidéoconférence (22-25 mars et 21-24 juin) et physiquement du 1^{er} au 5 novembre (si possible) pour faire avancer ses travaux.

J'ai l'honneur de vous adresser la présente invitation à participer à la prochaine réunion du mois de mars.

Format de la réunion

En résumé, le format de la réunion sera comme suit :

- Le Comité se réunira 4 heures par jour pendant 4 jours ;
- Zoom sera la plateforme de vidéo-conférence ;
- Des services d'interprétation (anglais/français) seront disponibles ;
- L'accès à la réunion se fera par mot de passe qui ne sera fourni qu'aux personnes accréditées.
- La réunion débutera à 11h00, heure des Seychelles, ce qui dans la plage mondiale des Membres va de 7h00 au Royaume-Uni jusqu'à 18h00 en Australie (à Canberra). Veuillez [cliquer ici](#) pour calculer l'heure dans votre pays.

Lettres de créances

Conformément à l'Article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), des lettres de créances officielles sont requises pour prendre part à la réunion. Pour votre commodité, un modèle de lettre de créances (extrait de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI, 2014) est disponible [ici](#). Seules les personnes accréditées recevront le lien Zoom permettant de rejoindre la réunion.

Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes (CPC)

Il est demandé à chaque CPC de bien vouloir soumettre une lettre de créances, signée par l'Autorité compétente, indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Observateurs et experts invités

Les observateurs de la CTOI sont également invités à soumettre une Lettre de créances similaire indiquant la personne qui recevra le lien Zoom. Les lettres de créances doivent également inclure l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de contact de chaque destinataire. Les Lettres de créances doivent être soumises 15 jours, au plus tard, avant chaque réunion à iotc-secretariat@fao.org.

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie** : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.

Informations complémentaires

Des informations sur la réunion, notamment l'ordre du jour, les autres documents de réunion et les instructions Zoom seront publiées sur la page de la réunion du CTCA07 du site web de la CTOI [[cliquer ici](#)].

Cordialement,



Nadia Bouffard
Présidente du CTCA